

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 septembre 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2025-09-470 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 3.4. Fonds de roulement - Comité de gestion de l'aréna.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-09-471 DEMANDE D'ADHÉSION - COMITÉ DE GESTION DE L'ARÉNA.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier procédera à l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 822 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay, soit le Centre sportif Mercier;

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion de l'aréna est un organisme sans but lucratif dont la mission est notamment de promouvoir les sports de glace et propose d'assurer la gestion de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE la Ville de Mercier dépose une demande d'adhésion à l'organisme sans but lucratif Comité de gestion de l'Aréna;
- QUE le greffier, Me Denis Ferland, ou son remplaçant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire ou contrat d'adhésion et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente;
- QUE la Ville acquitte, le cas échéant, les frais d'adhésion.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-09-472 NOMINATION - ADMINISTRATEURS - COMITÉ DE GESTION DE L'ARÉNA.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier est membre de l'organisme *Comité de gestion de l'aréna*;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre de l'organisme, la Ville participe à la nomination de certains membres du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les personnes proposées satisfont aux critères d'admissibilité prévus aux statuts et règlements de l'organisme et qu'aucun conflit d'intérêts n'a été identifié;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil, agissant en sa qualité de membre de l'organisme *Comité de gestion de l'aréna*, nomme les personnes suivantes à titre d'administrateurs :
 - Monsieur Réjean Tardif à titre d'administrateur citoyen et vice-président de l'organisme;
 - Madame Lise Michaud à titre d'administratrice et représentante de ce Conseil;
 - Monsieur Bernard Mallet à titre d'administrateur et représentant de ce Conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-09-473 AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - COMITÉ DE GESTION DE L'ARÉNA.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier procédera à l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 822 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay, soit le Centre sportif Mercier;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Comité de gestion de l'aréna* en assurera la la gestion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise le greffier, Me Denis Ferland, à signer pour et au nom de la Ville, le bail pour l'exploitation de l'aréna attaché à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-09-474 ACHATS D'ÉQUIPEMENTS DE SPORTS DE GLACE POUR PRÊT AUX CITOYENS.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier procédera à l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 822 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay, soit le Centre sportif Mercier;

CONSIDÉRANT les conditions particulières de la vente;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite notamment encourager la pratique des sports de glace;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QU'un fonds particulier soit créé afin de procéder à l'achat d'équipements relatifs aux sports de glace pour prêt aux citoyens de Mercier;
- QUE ce fonds soit pourvu d'un montant de 100 000 \$;
- QUE cette somme soit déposée dans un compte bancaire indépendant du compte de gestion régulier.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.

La période de questions a eu lieu à 20 h 03.

2025-09-475 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité